


Parents & Élèves

- 
- Investir dans le maternel, une priorité
 - Des savoirs et des compétences pour la société du 21^e siècle
 - Une nouvelle approche de l'orientation scolaire
 - Deux filières redéfinies : transition et qualifiant
 - Réussir grâce à un accompagnement personnalisé
 - Des infrastructures de qualité et en quantité suffisante
 - Le calendrier de mise en œuvre

Le Pacte pour un Enseignement d'excellence est le fruit d'un intense travail collaboratif entamé en 2015. Il est fondé sur une ambition commune à l'ensemble des partenaires de l'école : renforcer la qualité de l'enseignement pour tous les élèves.

L'enseignement aujourd'hui

Le niveau de l'enseignement en Belgique francophone est de qualité : de nombreux élèves tant du primaire que du secondaire y réalisent de bons scores aux tests PISA. Néanmoins, pour trop d'enfants, notre système éducatif paraît peu adapté et ne leur permet pas d'acquérir les connaissances de base.

À l'âge de 15 ans, 48% d'entre eux ont déjà redoublé au moins une fois, et beaucoup sont orientés vers des filières qu'ils n'ont pas choisies.

Le Pacte pour un Enseignement d'excellence, par la série d'initiatives qu'il propose, vise à offrir un enseignement de **qualité** et un parcours de **réussite** à chaque élève. Pour que sa mise en oeuvre soit un succès, le Pacte prévoit de nouveaux investissements pour un total annuel de 300 millions d'euros, dont 230 à 250 millions d'euros d'effets retours à l'horizon 2030. Les acteurs de l'enseignement continueront à être concertés à chacune des étapes de cette mise en oeuvre.

Une vision, 5 piliers de développement

Ce projet est porteur d'une vision nouvelle de notre système éducatif, plus efficace, plus équitable, et plus en phase avec le 21^e siècle. Pour mettre en oeuvre cette vision, l'ensemble des mesures et des initiatives proposées sont regroupées en cinq axes :

1| ENSEIGNER LES SAVOIRS ET LES COMPÉTENCES DU 21^e SIÈCLE

Tous les enfants, pendant les neuf premières années de leur scolarité, bénéficieront d'un **enseignement commun et riche** d'une plus grande variété d'apprentissages. Le cycle maternel est fondamental pour former les élèves de demain. Il sera donc renforcé. L'ensemble des savoirs et des compétences nécessaires à chacun sera ensuite enseigné jusqu'au milieu du secondaire, moment clé où les élèves seront outillés pour poser leurs propres choix et s'orienter positivement vers l'apprentissage d'un métier ou vers une transition pour le supérieur.

L'enseignement permettra à chaque élève de s'engager dans l'apprentissage des différents domaines, quels que soient son rythme et ses modes d'apprentissage. L'évaluation en classe permettra de faire le point en donnant un feedback à l'élève pour progresser et en fournissant à l'équipe éducative des indications pour mieux accompagner l'élève.

2| AUTONOMIE ET RESPONSABILITÉ POUR LES ACTEURS DE L'ENSEIGNEMENT

Les acteurs de l'enseignement jouent un rôle primordial dans l'éducation des citoyens de demain. La **formation**, tant initiale que continuée, des **enseignants** sera renforcée, leur carrière sera plus diversifiée et mieux adaptée à leur expérience et à leurs besoins.

L'**organisation des écoles** reposera sur un travail plus collectif, des objectifs diversifiés, mais aussi de nouveaux partenariats avec les familles et avec des acteurs externes (culture, sports...). Les **directions** bénéficieront d'une plus grande autonomie et seront davantage secondées dans les tâches administratives afin de pouvoir se consacrer à la gestion pédagogique de leur école.

3| RÉORGANISATION DE LA FILIÈRE QUALIFIANTE

Une nouvelle **filière qualifiante** sera mise en place. Orientée vers l'exercice de métiers, en trois ans, elle dotera les élèves de compétences en phase avec l'évolution du marché du travail. L'insertion professionnelle des élèves étant sa finalité, les **stages** et l'**immersion en entreprise** seront fortement encouragés et la formation en alternance sera développée. Pour celles et ceux qui souhaitent poursuivre leur cursus, l'accès à l'enseignement supérieur sera possible moyennant une préparation spécifique.

4| DÉVELOPPER L'ÉCOLE INCLUSIVE

La lutte contre la ségrégation scolaire au sein de notre enseignement est un enjeu majeur. Pour ce faire, le Pacte développe une école inclusive, basée sur le respect des rythmes de chacun et sur un accompagnement personnalisé.

Il s'agit de viser la réussite pour tous les enfants, quels que soient leurs profils scolaires, leur origine sociale ou leurs types d'intelligence.



Cette nouvelle vision de l'enseignement poursuit un objectif ambitieux, celui de réduire de moitié le redoublement et le décrochage à l'horizon 2030.

Le rôle des centres PMS deviendra prépondérant en matière de décrochage scolaire et de relations avec les familles. L'école inclusive permettra aussi, dans toute la mesure du possible, aux enfants à besoins spécifiques de poursuivre leur scolarité dans l'enseignement ordinaire, moyennant des aménagements raisonnables.

5 | UNE ÉCOLE PLUS ACCESSIBLE ET ADAPTÉE AU BIEN-ÊTRE DES ÉLÈVES

L'école de demain privilégiera l'accueil et l'épanouissement des élèves. La **démocratie au sein de l'école** sera renforcée en impliquant davantage les parents et les élèves autour de la construction du vivre ensemble.

La **rénovation** des bâtiments scolaires rendra les établissements plus chaleureux, tandis que des travaux de **construction** permettront de mieux répondre au boom démographique de ces dernières années.

Le Pacte prévoit également de rendre la **scolarité progressivement gratuite** en commençant par le maternel. Enfin, les **rythmes scolaires** feront l'objet d'une étude approfondie en vue d'une meilleure adaptation aux besoins physiologiques des élèves.

ÉLABORATION DU PACTE

Janvier 2015

Début de l'élaboration du Pacte par le Groupe Central et les groupes de travail composés des organisations syndicales, des Fédérations de Pouvoirs Organisateur et des Fédérations d'associations de Parents.

Début du processus de consultation des acteurs de terrain: enseignants, directions, parents, élèves et citoyens.

Décembre 2016

Rédaction du « Projet d'Avis N°3 », version pratiquement aboutie du Pacte

Janvier à Mars 2017

Consultation des instances et remise de l'avis final (assorti des commentaires des instances) au Gouvernement

Mars à Juin 2017

Présentation du projet aux citoyens lors de rencontres sur le terrain

Septembre 2017

Mise en œuvre des premières mesures du Pacte



2030

Horizon pour la mise en œuvre complète du Pacte

LE CYCLE MATERNEL

Les bases des apprentissages et de la scolarité

Pour donner un bon départ à tous les élèves et poser les bases des apprentissages, l'école maternelle est très importante. Les enfants y apprennent à **vivre ensemble** et à se familiariser avec l'école : apprentissage du langage, rapports au corps, au temps et à l'espace, moments d'exploration, premiers outils de structuration... L'enseignement maternel est le moment du parcours scolaire où les enfants apprennent à **devenir des élèves**.

Investir dans le maternel, une priorité

Et pourtant, ce cycle est bien moins financé chez nous que chez nos voisins. Investir dans l'enseignement maternel est, dès lors, une priorité du Pacte qui prévoit d'y consacrer :

- **50 millions d'euros chaque année**, notamment pour recruter
- **1100 professionnels** : des instituteurs et des institutrices, mais aussi des puéricultrices et des puériculteurs, des psychomotriciennes et psychomotriciens, ou encore des logopèdes.



La gratuité totale de l'enseignement sera progressivement mise en place.

- Un budget annuel de **10 millions d'euros** lui sera consacré.

LE CYCLE MATERNEL

Un meilleur encadrement des élèves, avec les parents

L'accueil et l'encadrement des enfants en maternel sont les ingrédients indispensables de la réussite scolaire. Suivre de près l'évolution des élèves dans leurs parcours d'apprentissage permet de repérer le plus tôt possible leurs forces ou leurs faiblesses et de leur apporter un soutien adapté. Et, pour ceux dont le français n'est pas la langue maternelle, une aide spécifique sera proposée, parce qu'à six ans, tous les enfants doivent pouvoir comprendre et **s'exprimer aisément dans leur langue d'enseignement**.

Il suffit souvent d'une attention particulière, d'un petit coup de pouce au départ, pour que l'enfant prenne confiance en lui et dans sa capacité d'apprendre. C'est pourquoi tous les enfants doivent fréquenter l'école maternelle pendant au moins une année. Une **obligation de fréquentation scolaire dès l'âge de 5 ans** sera donc mise en place et un relevé de fréquentation scolaire permettra de suivre l'assiduité des enfants.

L'implication des parents dans la scolarité de leurs enfants est primordiale. Une **relation de confiance** doit se créer entre les **familles** et les **écoles**. Celle-ci sera construite en interaction avec les familles, sous l'impulsion des équipes pédagogiques.

Les personnels des Centres PMS ont un rôle spécifique à jouer afin de favoriser le dialogue entre les familles et l'école.



Zoom sur le dossier d'accompagnement de l'élève et le carnet de bord

Personnaliser l'enseignement selon le profil de l'élève permet de mieux suivre ses apprentissages.

Le **dossier d'accompagnement de l'élève** sera le document qui concrétise cet encadrement et dans lequel figureront ses besoins et ses éventuelles difficultés tout au long de son parcours. Composé de trois parties, une partie administrative, une section concernant le parcours scolaire et une partie pédagogique, ce dossier sera produit par l'équipe éducative et soutiendra au mieux les apprentissages des élèves.

Ce dossier se distingue du **carnet de bord**, qui sera élaboré par l'élève lui-même, lors d'activités spécifiques. L'élève y consignera des expériences significatives pour apprendre à faire des choix dans son parcours scolaire et de vie.

Pour la première fois en Fédération Wallonie-Bruxelles, le système scolaire va se doter d'un référentiel pour le maternel.

Ce référentiel, dont découleront les programmes, fournira des balises aux enseignants pour organiser les premiers apprentissages.

Contrairement au primaire et au secondaire, l'enseignement maternel ne bénéficie pas encore d'un référentiel reprenant les modalités et les domaines d'apprentissage spécialement adaptés aux premières étapes de développement de l'enfant. Il fixera les objectifs d'apprentissage pour les plus jeunes, tout en privilégiant une approche ludique et en respectant les rythmes d'apprentissage.

LE PRIMAIRE & LE SECONDAIRE INFÉRIEUR



Des savoirs et des compétences pour la société du 21^e siècle

Le Pacte porte le projet ambitieux d'enseigner à tous les enfants les savoirs et les compétences de la société du 21^e siècle. Ces apprentissages seront indispensables pour exercer un métier, bien sûr, mais ils seront surtout fondamentaux pour devenir des **citoyens actifs et responsables**. En outre, le **plaisir d'apprendre** est au cœur de ce projet pour l'enseignement de demain.

Durant ce cursus commun, tous les élèves de 3 à 15 ans s'ouvriront à une même variété de connaissances et de compétences. L'apprentissage du **français** et des **langues modernes** fera l'objet d'une attention redoublée. Un soutien spécifique sera proposé aux enfants qui ne maîtrisent pas suffisamment la langue d'enseignement, en particulier les enfants dont le français n'est pas la langue maternelle. La valorisation des intelligences multiples suppose que les disciplines **scientifiques, techniques et mathématiques** soient davantage articulées aux **compétences manuelles et technologiques**, et dès lors renforcées. Les différentes formes d'**expression artistique** (l'expression personnelle et la créativité) font aussi partie intégrante de ce cursus commun. C'est pourquoi le Pacte prévoit la mise en place d'un parcours d'éducation culturelle et artistique tout au long de la vie scolaire des enfants.

Aux disciplines traditionnelles (français, langues, mathématiques, sciences et technologies, sciences humaines et sociales, éducation physique et à la santé...) viendront s'ajouter de nouvelles connaissances et aptitudes transversales essentielles telles que l'emploi du numérique, la capacité d'apprendre à apprendre, la créativité et l'esprit d'entreprendre.

Les 7 domaines d'apprentissage

5 domaines spécifiques

| LANGUES | EXPRESSION ARTISTIQUE | SCIENCES et TECHNIQUES | SCIENCES HUMAINES et SOCIALES | ACTIVITÉS PHYSIQUES |
|---|---|---|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • Français • Langues modernes • Langues anciennes | <ul style="list-style-type: none"> • Dimension culturelle • Disciplines artistiques | <ul style="list-style-type: none"> • Mathématiques • Sciences • Géographie physique • Compétences manuelles, techniques et technologiques | <ul style="list-style-type: none"> • Histoire • Géographie • Sciences économiques et sociales • Philosophie et citoyenneté | <ul style="list-style-type: none"> • Aptitudes physiques • Bien-être corporel et émotionnel |

2 domaines transversaux

| CRÉATIVITÉ, ENGAGEMENT et ESPRIT D'ENTREPRENDRE | APPRENDRE à APPRENDRE |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • Organisation et gestion de projets • Gestion de groupes | <ul style="list-style-type: none"> • Tirer des enseignements de ses expériences • Identifier ses affinités et ses projets de vie |



Le numérique au cœur de l'école

L'école a un rôle de premier ordre à jouer dans le développement des compétences nouvelles induites par la transition numérique. L'enseignement va donc déployer une éducation à la fois **au numérique** et **par le numérique** :

- l'éducation au numérique permettra de développer des comportements adéquats face aux nouvelles technologies
- l'éducation par le numérique permettra de mettre les équipements numériques (ordinateurs, tableaux interactifs, tablettes, etc.) au service de nouvelles formes d'apprentissages et d'adapter davantage ceux-ci à chaque élève

Les écoles développeront également leur propre stratégie numérique, une plateforme de ressources éducatives sera créée, et le développement des outils pédagogiques numériques sera favorisé.

Le numérique facilitera également la communication entre les écoles et l'administration, ainsi qu'entre les écoles et les parents.



LE SECONDAIRE SUPÉRIEUR (transition ou qualifiant)

Une nouvelle approche de l'orientation scolaire

Aujourd'hui, si 50% des élèves se retrouvent dans le qualifiant, ils ne sont pas majoritaires à l'avoir choisi. Le Pacte développe une nouvelle approche de l'orientation scolaire pour éviter cet écueil.

L'**approche éducative de l'orientation** conçoit les enfants comme **acteurs de leurs choix**.

Cette capacité à s'orienter n'est toutefois pas naturelle, elle s'apprend. Des méthodes et des outils seront déployés tout au long du parcours scolaire. Elle s'inspire du modèle de l'**approche orientante**, qui favorise, dès le plus jeune âge, le développement de l'identité de l'élève et la prise de conscience des réalités du monde extérieur.

En voici les principes fondamentaux :

- L'insertion de contenus liés à l'orientation dans les contenus des cours
- Des partenariats entre professionnels de l'enseignement et de l'orientation
- Le développement d'activités et d'outils spécifiques d'orientation à destination des élèves

L'accès à une information de qualité pour tous sur les filières et métiers sera garanti. Il sera facilité par un portail d'information sur Internet.



S'orienter vers des études supérieures ou vers un métier

Le milieu du secondaire constituera un moment charnière de la vie des élèves, celui du choix de la filière. Souhaitent-ils se préparer à des **études supérieures** ou privilégier l'apprentissage d'un **métier** ? Dans le premier cas, la filière de **transition** proposera des options qui permettront d'approfondir leurs domaines de prédilection et de préparer les élèves à l'enseignement supérieur.

Dans le second cas, ils opteront pour un enseignement de **qualification** dont les différentes options seront en phase avec les besoins du marché du travail.

La nouvelle filière qualifiante bénéficiera d'un « **Observatoire du qualifiant, des métiers et des technologies** », pour mieux réguler l'offre d'options, notamment les **moins fréquentées** ou **surreprésentées** dans une région. Toutefois, les options peu fréquentées mais **porteuses d'emploi** seront maintenues. Et de nouvelles options en phase avec l'évolution du marché du travail seront créées.

Pour assurer une insertion professionnelle rapide de tous les élèves du qualifiant, les **stages** et l'**immersion en entreprise** seront intensifiés. L'enseignement en alternance sera également développé.

Une **formation générale solide** coexistera avec la formation qualifiante durant les trois années de la filière. Le contenu de ces cours généraux pourra être adapté au métier choisi.

Un Certificat d'Enseignement Secondaire Supérieur (**CESS**) sera délivré aux élèves qui ont réussi la filière de transition ou la filière qualifiante. Ce certificat donnera la possibilité aux jeunes issus du qualifiant d'entreprendre des **études supérieures** moyennant un renforcement de leur formation scolaire.

L'ÉCOLE INCLUSIVE

Renforcer la mixité sociale

Il subsiste encore de grandes inégalités selon l'origine socio-économique des enfants, voire entre les établissements eux-mêmes.

À cette école qui sépare, le Pacte oppose un modèle d'**école inclusive**. Ce modèle permettra aux équipes éducatives de gérer une plus grande hétérogénéité des classes. L'amélioration de la mixité sociale au sein des écoles se fera de façon pragmatique, en partant du niveau local, en responsabilisant les acteurs de l'école et en favorisant le travail des intervenants issus de différents réseaux.

Décloisonner enseignement ordinaire et spécialisé

Un enseignement ordinaire inclusif vise à maintenir un maximum d'élèves présentant des difficultés d'apprentissage ou des enfants « dys » (dyslexie, dyxcalculie...) dans l'enseignement ordinaire.

Un nouveau mode de collaboration structurelle entre l'enseignement spécialisé et l'enseignement ordinaire sera mis en œuvre afin de prendre en compte l'expertise de l'enseignement spécialisé dans l'ensemble du système éducatif et de développer les aménagements raisonnables.

Ce n'est que lorsque ces aménagements se seront révélés insuffisants pour répondre aux besoins de l'élève que l'orientation vers l'enseignement spécialisé sera envisagée. Cela permettra de recentrer l'enseignement spécialisé sur les élèves qui y ont réellement leur place et de garantir que chaque élève trouve une réponse adaptée à ses besoins.

Une proximité géographique des lieux d'enseignement ordinaire et spécialisé sera encouragée par la création d'implantations spécialisées au sein d'établissements ordinaires, permettant des activités partagées par tous les enfants.

Les écoles à fort écart de performance feront l'objet d'un soutien spécifique.

➤ **50 établissements par an bénéficieront ainsi d'une aide. Un projet-pilote basé sur 23 écoles est déjà en cours et porte ses fruits.**

ÉVALUATION & ACCOMPAGNEMENT

Réussir grâce à un accompagnement personnalisé

La **personnalisation des apprentissages** et l'attention accordée à la multiplicité des intelligences favoriseront la réussite des élèves. Lorsqu'ils rencontreront des difficultés, la réaction sera beaucoup plus rapide qu'actuellement.

Les élèves bénéficieront d'un nouveau dispositif qui apportera une **remédiation** adaptée, et qui permettra aussi d'organiser, au sein d'une même classe, des temps de **consolidation** et de **dépassement**. Les élèves bénéficieront ainsi d'un **véritable accompagnement personnalisé**.

Des objectifs ambitieux mobiliseront les acteurs de l'école : améliorer la qualité des apprentissages et diminuer de moitié le redoublement à l'horizon 2030 !



Une nouvelle épreuve certificative, aussi pour s'orienter

L'**épreuve certificative externe** interviendra au milieu du secondaire. Identique pour tous les établissements et portant sur les sept domaines d'apprentissage enseignés, elle visera à identifier les points forts et les points faibles de chaque élève afin de les aider dans leur **orientation** vers la filière de transition ou de qualification.

Les autres années, les épreuves certificatives seront organisées directement par les écoles, et le Conseil de classe se prononcera sur la réussite des élèves. En cours d'année scolaire, un temps moindre sera consacré aux évaluations des élèves au bénéfice du temps d'apprentissage.

AUTOUR DE L'ÉCOLE



Mobiliser les parents autour des équipes éducatives

Le Pacte mobilise tous les acteurs de l'enseignement en leur donnant une véritable **autonomie** et une **responsabilité** accrue dans l'organisation des écoles. Cette nouvelle approche de la gouvernance repose sur les compétences et les initiatives des chefs d'établissement, des Pouvoirs organisateurs et des enseignants. Elle sera formalisée dans l'élaboration d'un **Plan de pilotage**, mis au point au sein de chaque école par la direction et le PO, en collaboration avec l'équipe pédagogique.

Les directeurs disposeront ainsi d'une large autonomie pour organiser leur école. Et les équipes éducatives pourront choisir les méthodes pédagogiques nécessaires pour atteindre les objectifs définis collectivement.

Les parents auront aussi une vraie responsabilité dans cette nouvelle organisation. Leur lien avec l'école sera renforcé. Il passera par l'**association des parents** de chaque établissement ainsi que par des dispositifs de liaison qui pourront être développés au sein du Plan du pilotage.

Enfin, les parents, les élèves et l'équipe éducative élaboreront ensemble le **règlement d'ordre intérieur** de leur école.

Un vrai soutien pour les familles

De nombreuses familles sont aujourd'hui déconnectées du système scolaire et ne comprennent pas toujours les difficultés auxquelles sont confrontés leurs enfants. Le soutien aux parents sera donc sensiblement renforcé.

Les **Centres PMS** verront leurs missions recentrées sur l'accompagnement des familles. Ils seront ainsi en capacité de les soutenir au mieux dans leurs relations à l'école et de les informer des mesures prises pour répondre aux besoins de leurs enfants.



Un des blocages principaux entre la famille et l'école reste encore aujourd'hui le fait de ne pas savoir comment réagir aux problèmes.

Les enseignants et les Centres PMS seront donc là pour expliquer les situations et donner tous les outils aux familles pour trouver des solutions.

Quels rythmes scolaires pour le futur ?

Les élèves apprennent beaucoup plus aisément si l'on tient compte de leurs **besoins physiologiques**. Pourtant, à l'heure actuelle, le rythme scolaire n'est pas toujours en adéquation avec l'évolution de ces besoins. Une étude approfondie va donc être menée pour analyser la faisabilité de modifications des rythmes scolaires.



Il pourrait être envisagé, par exemple, de définir des **cycles d'apprentissage** composés de 7 semaines de cours suivis de 2 semaines de congé. Bien souvent, les vacances d'été sont considérées comme trop longues, même par les enfants. Un raccourcissement de celles-ci permettrait de mieux répartir les congés sur l'ensemble de l'année.

INFRASTRUCTURES & BIEN-ÊTRE

Des infrastructures de qualité et en quantité suffisante

Avec le boom démographique, le nombre de places dans les écoles est désormais insuffisant. Il est de plus en plus difficile, à chaque nouvelle rentrée scolaire, de trouver une place adéquate pour son enfant. Des travaux de **construction** permettront de répondre à la forte hausse du nombre d'élèves de ces dernières années. Le Pacte prévoit, en outre, la **rénovation** des bâtiments scolaires afin de les rendre plus confortables et accueillants.

De **nouvelles normes** seront mises en place pour la construction des bâtiments, de façon à ce qu'ils soient davantage adaptés aux projets pédagogiques, plus respectueux de l'environnement et qu'ils disposent d'une meilleure acoustique. Les bâtiments déjà construits bénéficieront d'une mise aux normes progressive.



Une école où les enfants sont heureux

La qualité de la vie à l'école influence fortement la réussite scolaire. Pour accompagner les élèves et les soutenir au quotidien, plusieurs mesures verront le jour.

La **démocratie scolaire** sera renforcée par une plus grande implication des différents acteurs concernés (enseignants, élèves, parents, éducateurs et personnel « extrascolaire ») dans la construction du vivre ensemble au sein des écoles. Un Conseil coopératif et citoyen sera notamment créé. L'élaboration du règlement d'ordre intérieur par tous les acteurs permettra d'assurer la démocratie au sein de l'établissement.

Le bien-être des élèves est aussi une priorité. Des **espaces de parole** seront créés pour lutter contre le harcèlement. Les éducateurs, eux, seront formés pour mieux gérer les **conflits** et la **violence**.

La prévention en matière de **santé** et d'**alimentation** sera renforcée.

Des formations apprendront aux enfants à développer leur **sens critique** face aux **médias** et à adopter un comportement adéquat sur Internet, et en particulier sur les réseaux sociaux. Les écoles entretiendront aussi des partenariats avec des associations, des entreprises et des acteurs de la citoyenneté pour **ouvrir l'esprit** de leurs élèves au monde extérieur.

Le **Plan de pilotage** élaboré au sein de chaque établissement, qui formalisera l'ensemble des objectifs de l'école, permettra de rassembler les équipes pédagogiques autour du bien-être à l'école.

CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE

- 2017
 - Nouveaux moyens pour l'encadrement en maternelle déployés progressivement de 2017 à 2019
 - Accélération de la construction de nouveaux espaces et bâtiments scolaires
 - Lancement de l'étude de faisabilité sur les rythmes scolaires (révision de l'année scolaire et de la journée scolaire)
 - Réforme de l'encadrement différencié et intégration d'un indice socio-économique recalculé sur la base de données individuelles des élèves
- 2018
 - Obligation de fréquentation de la 3^e maternelle
 - Entrée en vigueur progressive de la gratuité scolaire en maternelle avec une montée en puissance jusqu'en 2020
 - Attribution de moyens complémentaires pour lutter contre le redoublement et le décrochage scolaire, notamment en développant la remédiation
 - Déploiement de moyens pour la réduction des inégalités pour la maîtrise de la langue
 - Mise en œuvre des programmes relatifs à la prévention en matière de santé et de lutte contre les assuétudes (arrêt du tabac/cannabis)
- 2019
 - Renforcement de l'école inclusive et décloisonnement de l'enseignement spécialisé
 - Mise en œuvre du référentiel pour l'enseignement maternel
 - Renforcement de l'approche éducative de l'orientation
- 2020
 - Mise en œuvre progressive du nouveau cursus commun
- 2021
 - Apprentissage de la deuxième langue étrangère dès la 3^e primaire
- 2027
 - Création de la 3^e année secondaire du cursus commun
- 2028
 - Réorganisation de l'enseignement secondaire supérieur en une filière de transition et de qualification

La concertation avec les acteurs de l'enseignement et les citoyens se poursuivra tout au long de la mise en œuvre. Rendez-vous sur :

www.pactedexcellence.be
pacte@gov.cfwb.be

